

Municipalité de St-Marc-de-Figuery

Le 7 avril 2025

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 2025-278 modifiant le règlement # 216 intitulé règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1 avril 2025, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 2025-278, appelé modification du règlement # 216, intitulé règlement de zonage.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 mai 2025, à 18h30 à la Maison du Citoyen située au 10, Avenue Michaud. L'objet de l'assemblée est de modifier le règlement # 216 intitulé règlement de zonage. Au cours de cette assemblée publique, l'officier municipal expliquera le projet de règlement qui modifie le règlement de zonage en concordance avec une modification au plan d'urbanisme et au SADR de la MRC d'Abitibi et d'ajouter une mention concernant les constructions extra-riveraines à la grille des spécifications VC-17 et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 162, chemin des Prés à Saint-Marc-de-Figuery.

Résumé du projet :

Modifier le règlement de zonage en concordance avec une modification au plan d'urbanisme et au SADR de la MRC d'Abitibi et d'ajouter une mention concernant les constructions extra-riveraines à la grille des spécifications VC-17.



Martine Lachaine,
Greffière-trésorière